

Initiation aux méthodes d'évaluation des entreprises

Vendredi 16 mars 2018
de 9h15 à 17h45 à PARIS

eurojuris.fr

Animé par :

Sébastien TREPS

Expert-comptable au cabinet
COMEP

et Christelle DEWAILLY- HOUYVET

Notaire associée de l'Etude
LACOURTE

Avec la participation de :

Corinne PILLET

Responsable de la commission de
droit des sociétés
Avocate à Paris
Cabinet IFL Avocats

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Public visé :

Avocats, experts comptables, juristes
ayant pour activité dominante le droit
des sociétés, droit des affaires et le droit
de la famille

Spécialités / compétences :

Droit fiscal
Droit des sociétés
Droit de la famille, des personnes et de
leur patrimoine

Lieu :

Siège d'Eurojuris :
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Quelles méthodes d'évaluation privilégiées dans les cas suivants :

- Cession de contrôle, intégration d'un nouvel investisseur dans le capital,
- Transmission de patrimoine forcée (divorce ou dissolution du pacs du chef d'entreprise, quelle méthode utilisée pour la liquidation du régime matrimonial du chef d'entreprise), ou préparée : transmission aux descendants ou aux salariés (création de titres démembrés, d'un quasi usufruit, situation d'indivision).
- Les techniques juridiques dans la mise en œuvre des opérations de cession et de transmission des titres sociaux et position de la jurisprudence récente
 - Les clauses limitant la liquidité des titres : clauses d'agrément, droit de préemption
 - Les clauses de fixation de prix sur la base d'une de méthodes d'évaluation des titres sociaux.
 - Les clauses organisant le démembrement des titres et le statut de l'indivision

Matériel pédagogique :

Exposé des principales méthodes d'évaluation avec des comptes sociaux
Clauses de fixation de la méthode de valorisation des titres à intégrer dans des statuts ou un pacte
Clauses relative aux droits et obligations des associés usufruitiers et nu propriétaire, clause relative à l'organisation de l'indivision.

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre (348 TTC, soit 290€ H.T.)
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre (720 € TTC, soit 600 € H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

- Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.



EUROJURIS
FRANCE